

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAVES

Avenue Lagaille

32220 LOMBEZ

PV n° 07-2016

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 OCTOBRE 2016 A SAMATAN

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni le vingt-six du mois d'octobre deux mille seize, à dix-huit heures trente, à la salle des fêtes de Samatan, sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEBVRE, Président.

Date de convocation : 18 octobre 2016	Conseillers communautaires : 47
	Conseillers communautaires en exercice : 47
	Présents : 41
	Votants : 45

Présents : ALFENORE Jacques, BEYRIA Bernard, BISOGNANI Marie-Christine, BONNAFOUS Henry, BONNEFOY Thierry, BROCAS Bernard, CAILLE M.Thérèse, COT J.Pierre, CRESSANT Nathalie, DAIGNAN Christian, DAMBIELLE Raymonde, DARROLES-ROUDIER Josette, DAUBERT Bernard, DAUBRIAC Eric, DELIEUX Gérard, DELORT Sophie, DUPIRE Huguette, FACCA Jacques, FORNELLI André, GATEAU Alain, LACOMME Pierre, LAFFITEAU Alain, LAFFONTAN J.Pierre, LAGARDE J.Georges, LAREE Guy, LARRIEU Didier, LAUZES Sylvain, LECLERC Dominique, LEFEBVRE Hervé, LONDRES A.Marie, LONG Pierre, MAHO Patrick, MIMOUNI J.Luc, PIMOUNET Cédric, REVEIL Thierry, SANCERRY Alain, STEFFEN Michel, TAULET Thérèse, TRAVERSE Michel, WORZIACK Daniel, ZAMUNER Michel.

Absents ou excusés : GINTRAND BOUSQUET Céline, LACROIX Maryse,

Procurations : BESSAT Alain, BEYRIA Christine, GINESTET Stéphane, TOMASIN Alain.

Secrétaires de séance : DELORT Sophie, ZAMUNER Michel,
Christine PICAMILH, directrice des services assistait à la séance.



RAPPEL ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption du procès-verbal du Conseil Communautaire du 26 septembre 2016
- 2- Modification des statuts de la communauté de communes
- 3- Désignation des élus au sein du conseil d'administration de l'Office de Tourisme Intercommunal
- 4- Désignation nouveaux délégués au sein du conseil syndical du PETR
- 5- Participation aux frais de fonctionnement de l'école de l'Isle Jourdain
- 6- Création emploi adjoint d'animation au 1^{er} janvier 2017
- 7- Point sur l'acquisition de matériel et travaux voirie
- 8- Questions diverses

La séance du Conseil Communautaire est ouverte à 18h30

Monsieur le Président remercie les élus du conseil municipal de Samatan pour leur présence et leur participation à l'organisation de cette assemblée.

Madame Sophie Delort et Monsieur Michel Zamuner sont désignés secrétaires de séance.

Monsieur le Président propose de rajouter trois points à l'ordre du jour

- Création de l'office intercommunal de tourisme (en point 3)
- Versement d'une participation de 350 € au Comité Départemental de Tourisme Destination Gers
- Signature convention CAE avec Pole Emploi

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité cette modification de l'ordre du jour.

1- Adoption du procès-verbal du Conseil Communautaire du 26 septembre 2016

Monsieur Alfénore observe qu'il était absent excusé.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité :

Votants	Pour	Contre	Abstention
45	45	0	0

2- Modification des statuts de la communauté de communes

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que, outre les nouvelles compétences que la communauté de communes va exercer dès le 1^{er} janvier 2017 et qui font l'objet de cette modification des statuts, la loi NOTRe prévoit le transfert aux communautés de communes :

- Au 1^{er} janvier 2018 de la compétence GEMAPI
- Au 1^{er} janvier 2020 de l'eau et l'assainissement

Il donne lecture de la proposition de statuts de la communauté de communes qui intègrent les nouvelles compétences obligatoires que doivent exercer les communautés de communes au 1^{er} janvier 2017 conformément à l'article L 4251-17 du CGCT à savoir :

- « **Actions de développement économique (Article L.5214-16/I/2°) création, aménagement, gestion et entretien des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'un office intercommunal de tourisme.** »
- « **aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage** »
- « **collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.** »

Il précise : en ce qui concerne les zones d'activités économiques, depuis la loi NOTRe du 7 août 2015 la notion de zone d'activité d'intérêt communautaire a disparu. Désormais, l'ensemble des zones d'activités économiques deviennent communautaires : elles devront être transférées.

Le cabinet KPMG étudie les compensations possibles pour la commune de Lombez.

Concernant la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés, Monsieur le Président souhaite une rencontre avec le président du SICTOM afin de préparer ce transfert de compétence

Monsieur Larée demande si la communauté de communes, qui percevra la Taxe sur les ordures ménagères, reversera la totalité du produit au Syndicat ou bien si elle pourra en conserver une partie.

Monsieur Lefebvre répond que si une partie de la gestion des ordures ménagères est assurée par la Communauté de communes elle pourra conserver une partie de la taxe.

Monsieur Facca observe que les équipements sportifs sont mentionnés dans les statuts qu'en est-il ?

Monsieur Lefebvre explique qu'il s'agit d'un bloc de compétence dans lequel la communauté de communes décide de prendre ou pas l'ensemble de la compétence ; en ce qui concerne les équipements sportifs la communauté de communes n'a pas retenu ce volet.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Votants	Pour	Contre	Abstention
45	45	0	0

Adopte les statuts proposés.

Monsieur Lefebvre précise que les communes devront se prononcer dans les 3 mois afin de valider ces statuts. Un modèle de délibération leur sera transmis.

3-Création de l'office intercommunal de tourisme

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
Considérant le transfert de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'un office intercommunal du tourisme » au 1^{er} janvier 2017

Considérant que le conseil communautaire a donné son accord de principe en faveur du statut associatif de l'office intercommunal de tourisme en séance du 10 février 2016.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Votants	Pour	Contre	Abstention
45	45	0	0

Institue à compter du 1^{er} janvier 2017 un office de tourisme sous la forme d'une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, conformément aux articles L. 133-1 à L. 133-3 et à l'article R. 133-19 du Code du tourisme ;

Confie à l'office de tourisme les missions suivantes :

- L'accueil, l'information des visiteurs ;
- La promotion touristique du territoire en lien avec le Comité Départemental du Tourisme Destination Gers et la Région Occitanie ;
- La coordination des acteurs touristiques locaux ;
- L'élaboration de la stratégie de développement touristique de territoire en lien avec la collectivité, le CDT Destination Gers et les partenaires publics et privés. Il contribue à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local.

Autorise l'office de tourisme à commercialiser des produits touristiques dont tout ou partie se déroule sur le territoire de la commune, dans les conditions prévues par la loi n° 92-645 du 13 juillet 1992 ;

Précise que le conseil d'administration de l'association office de tourisme sera composé de 18 membres majeurs comprenant 3 Collèges :

1. Collège de 6 représentants membres du conseil communautaire : membres de droit (avec 6 suppléants)
2. Collège de 6 personnes physiques ou morales (associations) : membres adhérents
3. Collège de 6 socio-professionnels (hébergeurs, producteurs, activités de loisirs, associations locales dont l'activité est en lien avec le tourisme) : membres adhérents.

Monsieur Traverse demande : qui a la responsabilité financière de cet Office de Tourisme ?

Monsieur Lefebvre lui répond que c'est l'association qui assume cette responsabilité, la communauté de communes versera une subvention.

Monsieur Lefebvre propose à l'assemblée d'émettre un avis sur le nom de cet office, il est proposé : Office Intercommunal de Tourisme du Savès.

Monsieur Mimouni propose de conserver les noms de Lombez et Samatan qui évoquent le territoire.

Monsieur Sancerry remarque que, justement c'est un nouveau territoire composé des 32 communes, et de son point de vue Lombez et Samatan ne doivent pas apparaître.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

Votants	Pour	Contre	Abstention
45	44	0	1

Se prononce en faveur du nom : Office de Tourisme du Savès.

4- Versement d'une participation de 350 € au Comité Départemental de tourisme Destination Gers

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Votants	Pour	Contre	Abstention
45	45	0	

Accepte de verser une participation de 350 € au Comité Départemental de tourisme Destination Gers pour l'ensemble de l'accompagnement apporté pour le transfert de la compétence tourisme à la communauté de communes.

5- Désignation des élus au sein du conseil d'administration de l'Office de Tourisme Intercommunal

Monsieur Daignan rappelle la composition de ce conseil d'administration

1. 6 représentants membres du conseil communautaire : membres de droit (avec 6 suppléants)
2. 6 personnes physiques ou morales (associations) : membres adhérents
3. 6 socio-professionnels (hébergeurs, producteurs, activités de loisirs, associations locales dont l'activité est en lien avec le tourisme) : membres adhérents.

Et présente la proposition pour les représentants du conseil communautaires :

Titulaires

M. Jean Pierre COT
M. Hervé LEFEBVRE
M. Guy LAREE
M. Bernard BEYRIA
M. Alain GATEAU
M. Christian DAIGNAN

Suppléants

M. Alain SANCERRY
M. Pierre LACOMME
M. Sylvain LAUZES
Mme Thérèse TAULET
M. Alain LAFFITEAU
M. Jacques ALFENORE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Votants 45	Pour 45	Contre 0	Abstention
---------------	------------	-------------	------------

Valide cette proposition.

Monsieur Lefebvre informe l'assemblée que ce vendredi 28 octobre se tiendra à Pellefigue l'assemblée générale constitutive de l'office intercommunal de tourisme

6- Désignation nouveaux délégués au sein du conseil syndical du PETR

Monsieur le Président rappelle la délibération du 26 septembre 2016 qui validait la modification des statuts du PETR Portes de Gascogne. Il convient dès lors de désigner les deux nouveaux délégués.
Le conseil communautaire à l'unanimité

Votants 45	Pour 45	Contre 0	Abstention
---------------	------------	-------------	------------

Désigne Monsieur Hervé LEFEBVRE et Monsieur Alain SANCERRY comme nouveaux délégués.
La représentativité de la communauté de communes du Savès est ainsi assurée :

Délégués Titulaires	Délégués suppléants
M. Guy LAREE M. André FORNELLI M. Hervé LEFEBVRE	M. Alain GATEAU M. Daniel WORZNIAK M. Alain SANCERRY

7- Participation aux frais de fonctionnement de l'école de l'Isle Jourdain

Monsieur le Président informe l'assemblée que la commune de l'Isle Jourdain a fixé par délibération du conseil municipal du 27 juin 2016, la contribution financière pour les frais de fonctionnement des écoles à la somme de :
1 812 € par élève en école maternelle et 831 € par élève en école élémentaire.

La contribution de la communauté de communes s'élève à **9 291€** pour l'année scolaire 2015-2016. Sont concernés :

A Seysses Savès : Deux élèves d'élémentaire et deux de maternelle

A Cazaux Savès : Trois élèves en élémentaire

A Lombez : Un élève en élémentaire et un élève en Clis élémentaire

A Laymont : Une élève en Clis élémentaire

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Votants 45	Pour 45	Contre 0	Abstention 0
---------------	------------	-------------	-----------------

Accepte de verser à la commune de l'Isle Jourdain les frais de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2015-2016 d'un montant de : **9 291€**

8- Création emploi adjoint d'animation au 1^{er} janvier 2017

Monsieur le président expose à l'assemblée que la prise de compétence tourisme au 1^{er} janvier 2017 entraîne de droit le transfert à la communauté de communes du Savès de Madame Morgane Bost, agent de la Mairie de Lombez, mis à disposition auprès de l'office de tourisme.

Le conseil communautaire doit créer un emploi d'adjoint territorial d'animation à temps complet afin de permettre ce transfert.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

Votants	Pour	Contre	Abstention
45	45	0	0

Accepte la création d'un emploi d'adjoint d'animation à temps complet au 1^{er} janvier 2017

9- Signature convention CAE avec Pole Emploi

Le conseil communautaire à l'unanimité

Votants	Pour	Contre	Abstention
45	45	0	0

Autorise le Président à signer la convention CAE avec Pole emploi pour l'embauche d'un agent d'animation : Madame Aurore Saintignan. La durée hebdomadaire de travail est fixée à 20 heures avec une prise en charge par l'Etat de 65%.

10 - Point sur l'acquisition de matériel et travaux voirie

Monsieur Sancerry rend compte à l'assemblée des achats de matériel effectués pour le service voirie :

- une épareuse NOREMAT : 44 000 € HT

-un tracteur CLASS : 52 000 € HT avec la reprise d'un tracteur Renault et une épareuse pour 9 000€.

Monsieur Sancerry demande aux élus s'ils sont satisfaits des travaux réalisés par l'entreprise Colas cette année.

L'ensemble des membres s'accorde à dire que les travaux ont été mieux effectués qu'en 2015.

11- Questions diverses

- Monsieur Lefebvre tenait à souligner la réussite de la journée d'inauguration du PR 26 à Montamat

-Monsieur Lefebvre souhaite clarifier certaines règles à l'occasion de décès :

-en cas de décès d'un élu communautaire ou d'un agent, l'ensemble des élus et des agents sont informés par la communauté

-en cas de décès d'un proche (frère, sœur père, mère) d'un élu ou d'un agent la communication sera faite exclusivement à la demande de la famille auprès de la communauté de communes du Savès.

Fin de réunion à 20 h 30

Listes des délibérations prises lors de la séance du 26 octobre 2016

1. Modification des statuts de la Communauté de Communes du Savès
2. Création d'un office de tourisme intercommunal sous forme associative
3. Désignation des délégués au PETR Pays Portes de Gascogne
4. Participation aux frais de fonctionnement de l'école de l'Isle Jourdain année scolaire 2016-2016
5. Création d'un emploi d'adjoint d'animation
6. Création d'un poste d'agent d'animation dans le cadre du dispositif CAE